

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le projet particulier suivant intitulé :

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-108

Projet particulier visant à permettre la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels prévus sur les lots portant les numéros 5 371 237 et 5 456 735 à 5 456 737 – District de La Pointe-aux-Prairies

Le projet particulier a été jugé conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **11 août 2017** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes intitulées :

ORDONNANCES NUMÉROS OCA17-(B-3)-002-B, OCA17-(V-1)-001-B, OCA17-(P-1)-002-B, OCA17-(C-4.1)-004-B, OCA17-(P-3)-001-B ET OCA17-(RCA09-Z01)-002-B

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2017 – conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution et de ces ordonnances dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 13 septembre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis, cette résolution et ces ordonnances peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat